



Réponse des catholiques progressistes à l'industrialisation, la réforme de l'entreprise (1944-1954)

Suzanne Clavette

Volume 72, 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006587ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006587ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Clavette, S. (2006). Réponse des catholiques progressistes à l'industrialisation, la réforme de l'entreprise (1944-1954). *Études d'histoire religieuse*, 72, 31-54.
<https://doi.org/10.7202/1006587ar>

Résumé de l'article

Le présent article sur les tenants de la réforme de l'entreprise, qui prônaient la participation à la gestion et le partage des profits, s'attache plus à cerner leur attitude à l'égard de l'industrialisation rapide du Québec et des réformes nécessaires dans le monde du travail. Une attention particulière est portée au débat entourant la *Lettre pastorale sur le problème ouvrier* de 1950. L'on y montre comment les pressions des éléments conservateurs ont mené à d'importantes modifications de sa première version rédigée par la Commission sacerdotale d'études sociales, un document inédit intitulé *Condition ouvrière*.

Réponse des catholiques progressistes à l'industrialisation, la réforme de l'entreprise (1944-1954)

Suzanne Clavette¹
Université Laval

Résumé : Le présent article sur les tenants de la réforme de l'entreprise, qui prônaient la participation à la gestion et le partage des profits, s'attache plus à cerner leur attitude à l'égard de l'industrialisation rapide du Québec et des réformes nécessaires dans le monde du travail. Une attention particulière est portée au débat entourant la *Lettre pastorale sur le problème ouvrier* de 1950. L'on y montre comment les pressions des éléments conservateurs ont mené à d'importantes modifications de sa première version rédigée par la Commission sacerdotale d'études sociales, un document inédit intitulé *Condition ouvrière*.

Abstract : The present article on the supporters of « the reform of the enterprise » (industrial democracy), who promoted participation in management and profit-sharing, endeavours to circumscribe their attitude towards the rapid industrialization of Quebec and the reforms that had become pressing in the area of work. A particular attention is given here to the debate surrounding

¹ Suzanne Clavette est actuellement chercheure postdoctorale au Centre interuniversitaire d'études québécoises de l'Université Laval. Elle est détentrice d'un baccalauréat en histoire moderne et d'une maîtrise en histoire du Québec contemporain de l'Université du Québec à Montréal. Son mémoire de maîtrise portait sur les mesures d'aide aux chômeurs durant la Crise des années 1930 à partir de l'étude de la situation vécue dans une ville du sud-ouest de Montréal, Verdun. Elle a également produit, avec Robert Comeau, un article sur l'anti-duplessisme du journal *Le Devoir* dans Robert Lahaise (dir) *Le Devoir, reflet du Québec au 20^e siècle*, Montréal, HMH, 1994, p. 345-373. À l'automne 2004, elle terminait avec succès ses études doctorales dans un programme interdisciplinaire de l'Université de Montréal. Sa thèse intitulée *Jalon oublié... Des catholiques progressistes au temps de Duplessis : le mouvement de la réforme de l'entreprise (1944-1954)*, vient, après de légères retouches, de paraître en décembre 2005 aux Presses de l'Université Laval sous le titre *Les Dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*. Grâce à l'obtention d'une bourse postdoctorale du Fonds Gérard-Dion, elle se consacre, depuis juin dernier, à la production d'une biographie de ce pionnier des relations industrielles au Québec.

the 1950 Catholic Bishops' Pastoral *Letter on the Problems of Workers*. The article shows how the pressures emanating from conservative elements led to important changes in the first draft written by the Priestly Commission of Social Studies, an unpublished document entitled the *Christian Working Condition*.

Introduction

Au Québec, certains ont posé l'hypothèse d'un « monolithisme idéologique »², soit l'existence d'une pensée exclusive dominée par un « clérical-nationalisme » conservateur jusqu'au début de la Révolution tranquille. Pourtant, la réalité est tout autre. Dans l'Église d'hier, tout comme dans celle d'aujourd'hui, se retrouvent divers courants, notamment des éléments conservateurs et progressistes³.

Plusieurs écrits ont aussi donné une image partielle de notre histoire d'avant 1960, soit une « Grande noirceur » dominée par Duplessis, où n'aurait existé aucune forme d'opposition, où conservatisme et corporatisme auraient régné et où le clergé n'en aurait eu que pour la mission agricole des Québécois. Là aussi, la réalité que nous avons retracée est tout autre.

En nous penchant sur un courant novateur dans l'Église, le mouvement de la réforme de l'entreprise, dont les tenants prônaient la participation des travailleurs à la gestion et le partage des profits, nous avons été à même, dans le cadre de notre recherche doctorale⁴, de remettre à notre tour en question ces deux versions anciennes de l'histoire du Québec.

Dans cet article, nous souhaitons nous attarder à un aspect particulier du courant de la réforme, soit son attitude à l'égard de l'industrialisation rapide qui avait cours dans le Québec d'après-guerre et de ses positions sur les transformations qui s'y imposaient. Cette piste nous mènera à scruter plus en profondeur la polémique qui survint autour de la *Lettre pastorale* sur la situation ouvrière.

I- La réforme, un projet de société novateur

Les tenants de la réforme sont des adeptes du catholicisme social qui adhèrent à la doctrine sociale de l'Église. À la suite de Léon XIII dans *Rerum Novarum* (1891), ils visent le « relèvement des conditions des travailleurs ».

² Cette expression, reprise par plusieurs durant les décennies 1960-1980, est de Trudeau. Son essai polémique se trouve en introduction de Pierre Elliott TRUDEAU (dir.), *La Grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1956, p. 1-91.

³ Sont qualifiés de progressistes les éléments qui revendiquent des réformes sociales alors que les conservateurs s'opposent à ces dernières et demandent des lois plus répressives à l'endroit des syndicats ouvriers.

⁴ Le résumé de cette thèse peut se trouver dans un article paru dans le *Bulletin d'histoire politique*, vol. 13, n° 3, printemps 2005, p. 191-200.

Ils s'appuient plus particulièrement sur l'encyclique *Quadragesimo Anno* (1931) de Pie XI, notamment sur son paragraphe 72 relatif aux nouvelles expériences par lesquelles des travailleurs « ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte ».

1.1- Humanisme chrétien d'après-guerre

S'inspirant des expériences européennes, notamment des courants français de *L'Action populaire* et d'*Économie et Humanisme*, les aumôniers sociaux québécois élaborèrent leur programme au cours de leurs journées d'études du printemps de 1947. La Commission sacerdotale d'études sociales (CSES)⁵, organisme mis sur pied pour conseiller l'épiscopat sur les questions sociales, formula cette pensée dans sa brochure *La Participation des travailleurs à l'entreprise*.



Les membres de la Commission sacerdotale lors d'une réunion tenue au printemps 1949. De gauche à droite : Paul-Émile Bolté, p.s.s. ; Henri Pichette ; Mgr Charles-Omer Garant, ex-membre ; Mgr Jean-Claude Leclaire, président ; Jacques Cousineau, s.j. ; Gérard Dion et Omer Garant. Était absent Émile Bouvier, s.j.

Source : Tiré de Jacques Cousineau, *L'Église d'ici et le social*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 18. Licence : Compagnie de Jésus, Province du Canada français.

⁵ Sur l'histoire de cette Commission, un livre est paru au début des années 1980 : Jacques COUSINEAU, *L'Église d'ici et le social. 1940-1960. Tome 1. La Commission sacerdotale d'études sociales*, Montréal, Bellarmin, 1982, 287 pages. Le père Cousineau ne faisait cependant pas état de la lutte idéologique contre la réforme de l'entreprise et du débat autour de la lettre pastorale. Il ne parlait pas, non plus, du virage à droite subséquent de la hiérarchie catholique.

Elle y déclare vouloir parvenir au relèvement des conditions des travailleurs parce que celles-ci sont « contraires à la dignité de la personne humaine ». L'action ouvrière doit mener à une prise de conscience collective et doit viser à changer la situation des travailleurs. Elle doit surtout permettre une « promotion collective du travail » afin que l'ouvrier se sente « vraiment chez lui dans l'entreprise », qu'il y exerce « un travail plus humain », dans lequel il « engagerait davantage sa responsabilité d'homme ». Cette promotion collective du travail doit viser « la participation effective des salariés et des employés à la vie de l'entreprise »⁶.

Conseillés par leurs aumôniers, les principaux agents de cette promotion collective doivent être « le syndicalisme catholique et l'action catholique ouvrière ». Au Québec, la centrale syndicale catholique, la CTCC (ancêtre de la CSN actuelle), ainsi que les groupes JOC et LOC en seront les porteurs tout désignés⁷.

1.2- De quelques revendications concrètes

Si en France et dans quelques autres pays européens, ce courant de pensée a déjà obtenu des lois nationales assurant la formation de conseils d'entreprise composés de représentants des travailleurs et des patrons, la situation est très différente au Québec. À cause de l'administration conservatrice de Duplessis, il est impossible d'en espérer autant.

Les nouveaux dirigeants de la centrale catholique auront beau prôner la création de conseils d'entreprise pareils dotés de certains pouvoirs de cogestion sur les questions sociales et techniques⁸, ainsi que le partage des profits, ils devront se limiter à certaines revendications immédiates. Fait à souligner, ces revendications se retrouvent, pour la plupart, au programme des autres centrales syndicales.

C'est ainsi qu'au nom de la réforme de l'entreprise, la CTCC revendiquera l'obtention de l'ancienneté, l'établissement de comités de griefs et ses premiers régimes d'assurances collectives. Probablement à l'instar de

⁶ CSES (1949) *La Participation des travailleurs à la vie de l'entreprise*, compte rendu des Journées sacerdotales d'études sociales de 1947, Saint-Hyacinthe, s. éd., p. 7-9.

⁷ Il s'agit de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, de la Jeunesse ouvrière catholique et de la Ligue ouvrière catholique.

⁸ Dans sa version intégrale, la cogestion était revendiquée dans tous les domaines (social, technique, commercial et financier). Les deux premiers couvraient les conditions de travail et d'hygiène, les divers plans d'assurance-sociale ainsi que l'organisation de la production et les procédés industriels. Quant aux deux derniers domaines, ils touchaient les questions de nature financière tels que l'achat des matières premières, l'organisation de la vente, la capitalisation et la répartition des profits.

COMMISSION SACERDOTALE D'ÉTUDES SOCIALES

-2-

**LA
PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS
A
LA VIE DE L'ENTREPRISE**



**COMPTE RENDU
DES
JOURNÉES SACERDOTALES D'ÉTUDES SOCIALES
DE
1947**

Page titre de la brochure de la Commission parue à l'automne 1949 et intitulé : *La Participation des travailleurs à la vie de l'entreprise*. Compte rendu des Journées sacerdotales d'études sociales de 1947, Saint-Hyacinthe, CSES (sans auteur).

Source : DAUL, Fonds Gérard Dion, P117, D1, 10.9 (E/06074.9).

son homologue français, elle demandera la formation de caisses de sécurité sociale gérées par les syndiqués.

Au cours des années 1947-1948, certaines de ces revendications conduisent à des grèves. D'abord, dans le textile, le conflit aux quatre usines de la Dominion Textile à Montmorency, Drummondville, Sherbrooke et Magog mène à l'obtention par 6 000 ouvriers et ouvrières de la clause 17 qui assure un droit à l'arbitrage avec sentence obligatoire sur tout grief résultant d'un changement de tâches. Ce gain obtenu à l'automne de 1947 visait à limiter les augmentations de la production, plus particulièrement ce qui fut qualifié de « *speed-up* ».

À l'été de 1948, une grève à la *Canadian Silk* de Sherbrooke survient parce que les travailleurs de la soie s'opposent « à ce que les plus vieux employés soient sacrifiés à l'occasion de la mise en opération de nouvelles machines dans la manufacture »⁹. Ayant obtenu que le système de production ne soit « pas changé sans leur consentement », les grévistes retournent au travail à peine quelques jours plus tard.

Ainsi, après deux années seulement, la nouvelle équipe de la CTCC dirigée par Gérard Picard pouvait se réjouir de ces luttes victorieuses, où elle avait préconisé une certaine participation des travailleurs à la gestion. Telle était la situation à la fin de l'année 1948. Le mouvement de la réforme continuait sur sa lancée. La Fédération de l'industrie minière croyait pouvoir faire une importante percée grâce à sa nouvelle plateforme présentée aux industries de l'amiante ; elle y revendiquait notamment le versement de 3 % des salaires bruts à un Fonds de sécurité sociale qu'elle souhaitait gérer.

II- 1949, un tournant

Mais, c'était sans compter avec l'offensive lancée par les forces conservatrices. Au début de janvier de 1949, Maurice Duplessis présenta en Chambre son controversé *Code du travail*, qui visait à limiter l'action ouvrière et à interdire certaines formules de sécurité syndicale, notamment l'atelier fermé. Cette opération coup de poing, qui passait outre aux efforts de la Commission du travail, suscita une véritable levée de bouclier. Aux centrales syndicales qui se formèrent en cartel se joignirent plusieurs éléments de la société civile ; la Commission du travail protesta, et la Commission sacerdotale condamna ce projet de loi le jugeant contraire à la justice sociale. N'eût été de cette forte opposition, ce *Code du travail* serait devenu loi. Mais, au début de février, le gouvernement de l'Union nationale se voyait obligé de battre en retraite.

⁹ « Toute la classe ouvrière de Sherbrooke doit appuyer les grévistes avec détermination », *Le Travail*, numéro spécial, juin 1948, p. 4.

De son côté, l'association patronale catholique, l'API, dirigée par un jésuite conservateur, le père Émile Bouvier, avait entrepris, depuis le milieu de 1948, une véritable lutte idéologique contre les idées de la réforme. Après avoir soumis un mémoire à l'épiscopat, elle lança une vaste campagne publique. Moment fort de celle-ci, son congrès de l'automne porta sur la « sauvegarde de l'entreprise privée » et sur les « droits des patrons »¹⁰.

Tel était le climat social à la veille de la célèbre grève de l'amiante. Les deux camps étaient formés et se faisaient face. La lutte idéologique contre les idées de réforme de l'entreprise était bel et bien enclenchée. Pour leur part, les mineurs étaient exaspérés par de récents arbitrages pro-patronaux de juges nommés par Duplessis et qui avaient affirmé obéir à ses directives. Bref, explosif, le climat était à l'affrontement.

2.1- Asbestos et la réforme

C'est donc dans ce climat très tendu que, le 13 février 1949, les mineurs de l'amiante déclenchent leur grève. Eux qui espéraient un arrêt de travail de courte durée verront la situation se détériorer gravement lorsque l'une des principales compagnies, la Canadian Johns-Manville d'Asbestos, lancera son offensive contre les tenants de la réforme de l'entreprise.

Lewis Brown, son dirigeant américain, accuse d'abord les chefs de la CTCC de « prêcher une doctrine s'opposant au capitalisme et soutenant une philosophie plus apparentée au communisme et au socialisme ». Selon lui, le « point crucial » du conflit était la persistance des chefs syndicaux « à obtenir, pour eux-mêmes, une part d'autorité et de contrôle sur l'administration ». Dans cette même publicité, le propriétaire de la CJM s'en prenait à « certains représentants de l'Église » qui « paraissent appuyer les chefs de la grève »¹¹. Le reproche s'adressait aux aumôniers syndicaux et à la Commission sacerdotale d'études sociales.

Dans sa seconde intervention, Lewis Brown se fait davantage explicite. Au début de mai, il déclare que quatre revendications syndicales portent atteinte aux « droits de la direction »¹². Dans quelques autres articles, il

¹⁰ Voir « Où va l'industrie ? », *Tirons franc*, n° 50, oct. 1948, p. 1 ainsi que le dossier de presse conservé à UQAM, SAGD, Fonds CDE-API, 43P, 301a/6. API signifie Association professionnelle des industriels.

¹¹ Lewis BROWN, « Un rapport sur la grève dans les mines d'amiante », *L'Action catholique*, 22 avril 1943, p. 13. Trouvé à DAUL, Fonds G. Dion, P117, E8, 2.7 dans « Scrap Book 1 ».

¹² Lewis BROWN (1949), *Rapport sur la grève à Asbestos, Québec*, s. l., s. éd., 11 mai 1949, 15 pages.

affirme ne pas croire que l'Église appuie la grève. Selon ses dires, il s'agirait seulement d'une faible minorité de représentants du clergé¹³.

Pour sa part, l'API entre en action dès le début de la grève. À la suite de la conférence de M^{re} Garant en faveur de la réforme et de l'atelier fermé, elle rappelle à ses membres sa prise de position antérieure contre cette formule de sécurité syndicale et contre la formule Rand¹⁴.

Peu de temps après, cette association patronale catholique convoque tout le patronat québécois à sa « réunion d'urgence » du 11 avril, après avoir pris soin de dénoncer le « puissant cartel » des centrales syndicales, les « grèves illégales » et la volonté des travailleurs d'enlever au patron le « contrôle de sa maison »¹⁵.

Pendant cette réunion, les principaux dirigeants de l'API s'en prennent au « déséquilibre très dangereux » entre forces syndicales et patronales. Pour contrer ce supposé déséquilibre, ils proposent au patronat québécois une action concertée sous l'égide de leur association¹⁶. Ils décrivent les discours prononcés auparavant en faveur de la participation à la gestion et du partage des bénéfices. Ils s'opposent également aux nouvelles revendications ouvrières d'après-guerre, notamment la formule Rand et les clauses d'ancienneté.

Lors de sa conférence, l'un d'entre eux suggère des « sanctions sévères contre les violateurs des lois ouvrières »¹⁷, visant ainsi directement les grévistes de l'amiante. Le père Bouvier attaque ouvertement la Commission sacerdotale ainsi que l'aumônier patronal de Québec, Gérard Dion. Il note un « glissement à gauche » de l'Église, gauchissement que seules des « idées de droite » peuvent tempérer. Quant au conflit de l'amiante, il y voit un « cas majeur » ou « *test case* », allant jusqu'à déclarer que si les revendications des mineurs sont acceptées, notamment la Caisse sociale et la formule Rand, « nous sommes tous finis »¹⁸.

¹³ Ses paroles ont été : « those Church representatives who support the strikers are decidedly in minority ». Voir archives CECC, Fonds CSES, 169/74-6-1, *Lettre de Lewis Brown à Léopold Richer du 11 mai 1949* et DAUL, Fonds G. Dion, P117, E8, 2.6, Lewis BROWN, « Asbestos Strike in Canada », *America*, 21 mai 1949.

¹⁴ En ce qui a trait à l'intervention de M^{re} Garant, son contenu est exposé plus en détails dans le chapitre 6 de notre livre. Pour les prises de position de l'API, voir UQAM, SAGD, Fonds CDE-API, 43P, 303b/8, *Lettre d'information aux membres de l'API du 23 février 1949*, p. 1 et DAUL, Fonds G. Dion, P117, E7, 3, *Lettre de J.-G. Lamontagne à nos secrétaires du 1^{er} mars 1949*, 1 page.

¹⁵ DAUL, Fonds Gérard Dion, P117, E7, 3, *Lettre-circulaire de l'API à tous ses membres du 17 mars 1949*, 2 pages et *Lettre-circulaire de l'API- Appel urgent à tous les patrons de la Province de Québec du 18 mars 1949*, 4 pages.

¹⁶ Pour une analyse détaillée de cette réunion, voir *Les Dessous d'Asbestos*, chapitre 7.

¹⁷ UQAM, SAGD, Fonds CDE-API, 43P, 208d/3, Jean-Louis Héon, *Où nous a conduits notre individualisme ?*, 17 pages.

¹⁸ DAUL, Fonds G. Dion, P117, E7, 3, Rapporteur 1, p. 5.

RÉUNION D'URGENCE
des industriels
de
la province de Québec



HÔTEL WINDSOR, MONTRÉAL

LE LUNDI 11 AVRIL 1949



Convoquée par
**L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INDUSTRIELS**

743, rue de la Montagne

Montréal

Tél.: LA 9149

Page titre de la brochure d'invitation à la réunion du 11 avril 1949 organisée par l'API, auteur anonyme.

Source : DAUL, Fonds G. Dion, P117, E7, 3 (E/06219.11).

Au banquet du soir, son orateur venu d'outre-mer, le belge Thomas Lhoest, abonde dans le même sens. Il attaque directement ces « réformes de structure » qui risquent, selon lui, de conduire « au socialisme ou au communisme ». Il termine sa virulente dénonciation en demandant aux patrons d'ici de résister et de ne pas accepter « ces formules de sécurité syndicale », qui pourraient représenter un « grave danger pour l'Europe »¹⁹.

Comme il fallait s'y attendre, ce rassemblement patronal se termina par l'adoption d'une série de recommandations contre les grèves et contre les revendications ouvrières. Forte de ce succès, l'API n'allait pas en rester là. Grâce à sa récente adhésion à l'association internationale des patrons catholiques, l'UNIAPAC, elle porte le dossier à Rome.

2.2- Rome parle

C'est à la suite d'une suggestion du nonce apostolique, Ildenbrando Antoniutti, que l'API s'adresse au pape. Profitant du congrès de l'UNIAPAC, qui se tient dans la Ville sainte au début mai 1949, elle y soumet son compte rendu de la situation québécoise dans le but d'obtenir certains éclaircissements de Pie XII sur les droits des patrons²⁰.



La délégation canadienne de l'API à Rome. Photographie tirée de *Tirons franc*, 5^e année, numéro 57, 9 mai 1949.

Source : UQAM, SAGD, Fonds d'archives du CDE, 43P-660/120.

¹⁹ « La conférence de M. Thomas Lhoest à la réunion des industriels », *Tirons franc*, no 56, avril 1949, p. 1.

²⁰ Pour les détails de cette intervention à Rome, voir *Les Dessous d'Asbestos*, chapitre 8.

Dans son discours du samedi 7 mai, le pape apporte deux précisions importantes concernant la réforme de l'entreprise. En premier lieu, il récuse le droit des travailleurs « à leur part de la propriété ou tout au moins des bénéfices de l'entreprise ». En second lieu, il affirme qu'en tout temps « le propriétaire des moyens de production » doit demeurer « maître de ses décisions économiques »²¹. Et, dans sa conclusion, Pie XII suggère, à mots voilés, un retour au corporatisme.



5^e ANNÉE — No 57

ÉDITION SPÉCIALE, JUIN 1949

MONTREAL

L'Allocution de Sa Sainteté Pie XII aux patrons de l'univers

Texte intégral de l'allocution que Sa Sainteté Pie XII prononçait en français, le 7 mai dernier, au congrès international des Patrons chrétiens

AVEC UNE égale sollicitude, un égal intérêt. Nous voyons venir à Nous, tour à tour, les ouvriers et les représentants des organisations industrielles; les uns et les autres Nous exposent, avec une confiance qui Nous touche profondément leurs préoccupations respectives. Aussi, en vous souhaitant de tout coeur la bienvenue. Nous saisissons volontiers, très chers fils, l'occasion que vous Nous offrez de vous exprimer Notre paternelle bienveillance et de louer votre zèle à faire pénétrer dans le monde de l'économie la doctrine sociale chrétienne.

Nous venons de faire allusion aux préoccupations de ceux qui participent à la production industrielle. Erroné et funeste en ses conséquences est le préjugé, malheureusement trop répandu, qui voit en elles une opposition irréductible d'intérêts divergents. L'opposition n'est qu'apparente. Dans le domaine économique il y a communauté d'activité et d'intérêts entre chefs d'entreprises et ouvriers. Méconnaître ce lien réciproque, travailler à le briser, ne peut être que le fait d'une prétention de despotisme aveugle et déraisonnable. Chefs d'entreprises et ouvriers ne sont pas antagonistes inconciliables. Ils sont coopérateurs dans une œuvre commune. Ils mangent, pour ainsi dire, à la même table, puisqu'ils vivent en fin de compte du bénéfice net et global de l'économie nationale. Chacun touche son revenu, et sous ce rapport leurs relations mutuelles ne mettent aucunement les uns au service des autres.

Toucher son revenu est un apanage de la dignité personnelle de quiconque, sous une forme ou sous une autre, comme patron ou comme ouvrier, prête son concours productif au rendement de l'économie nationale. Dans le bilan de l'industrie privée, la somme des salaires peut figurer à titre de frais de l'employeur. Mais, dans l'économie nationale, il n'est qu'une sorte de frais qui consistent dans les biens naturels utilisés en vue de la production nationale et qu'il faut, par conséquent, sans cesse suppléer.

Il s'ensuit que, des deux côtés, on a intérêt à voir les dépenses de la production nationale proportionnelles à son rendement. Mais dès lors que l'intérêt est commun, pourquoi ne pourrait-il pas se traduire dans une expression commune? Pourquoi ne serait-il pas légitime d'attribuer aux ouvriers une juste part de responsabilité dans la constitution et le développement de l'économie nationale? Aujourd'hui surtout que la pénurie des capitaux, la difficulté des échanges internationaux paralysent le libre jeu

Allocution du 7 mai 1949 du pape Pie XII, tirée de *Tirons franc*, 5^e année, numéro 57, juin 1949.

Source : UQAM, SAGD, Fonds d'archives du CDE, 43P-660/120.

²¹ « L'allocution de sa Sainteté Pie XII aux patrons de l'univers », *Tirons franc*, no 57, juin 1949, p. 1.

Heureuse de ces nouvelles directives papales, l'API y voit une victoire contre les tenants de la réforme. Mais, ces derniers auront une interprétation tout autre. Bref, la polémique se poursuit malgré l'allocution papale. Ce discours de Pie XII servira néanmoins au règlement de la grève d'Asbestos. Après le voyage à New York de Gérard Dion et la patiente médiation de M^{gr} Maurice Roy de Québec, une entente est finalement conclue avec la Canadian Johns-Manville²². Au début de juillet, après plus de quatre mois de grève, les mineurs de l'amianté rentraient au travail.

III- Dissensions dans l'Église

Aux lendemains du célèbre conflit de l'amianté, les désaccords s'aviveront. Les forces conservatrices osent maintenant se manifester ouvertement. Et c'est au sein de l'Église que le débat se poursuivra dorénavant. Une partie de ces éléments de droite se tourneront vers le Vatican.

3.1- Dénonciations à Rome

Est connue l'existence du comité secret de Duplessis mis sur pied à l'été de 1949 dans le but de faire pression sur la Ville Sainte, comité où l'on retrouve des clercs conservateurs tels M^{gr} Morin, le chanoine Labrecque, l'abbé Gravel et le père Dubois. Cependant, la participation des deux fondateurs de l'API, Eugène Gibeau et Émile Bouvier n'avait jamais été révélée²³.

Est également connu le célèbre *Rapport Custos* produit par un « groupe de catholiques militants »²⁴, qui récusait l'action de la CTCC et de ses aumôniers au cours de la grève de l'amianté, les accusant d'adhésion au communisme. Les voyages à Rome et les représentations au Vatican de l'envoyé de Duplessis, le dénommé Custos, font aussi partie des faits déjà relatés.

Ce qui est moins su, c'est l'ampleur de ces dénonciations et la participation directe de clercs conservateurs à celles-ci. Outre M^{gr} Courchesne, le jésuite Arthur Dubois joua un rôle de premier plan. Sa lettre visait à faire condamner tant la réforme de l'entreprise que la Commission sacerdotale

²² Pour le détail de cette entente, voir également notre chapitre 8.

²³ Voir ANQ/Québec, Fonds Duplessis-Black, ZC44, *Lettre de L. à Duplessis du 11 octobre 1949*, p. 1. Pour plus de détails se reporter au chapitre 10 des *Dessous d'Asbestos*.

²⁴ DAUL, Fonds G. Dion, P117, E8, 2.7, *Recueil de documents sur la grève de l'amianté (1949) organisée par la Confédération des travailleurs chrétiens du Canada*, s. d., s. éd., 149 pages.

d'études sociales²⁵. Notre recherche doctorale a aussi révélé que de nombreux mémoires transmis à Rome visaient certains membres de la CSES, notamment Gérard Dion, Jacques Cousineau et Henri Pichette.

Mais, surtout, cette étude a permis de faire la lumière sur la polémique entre intellectuels qui s'ensuivit et sur les débats entourant la célèbre *Lettre pastorale* de 1950.

3.2- Polémique entre intellectuels

À la demande de certains prêtres, l'économiste François-Albert Angers reprendra les arguments de la lettre du père Dubois dans *L'Actualité économique*. Tout comme ce clerc conservateur, il dénonce la prise de position de la Commission relative à l'organisation progressive du partage des profits selon « l'apport de chacun des associés ». Selon lui, les affirmations du paragraphe 26 « prennent un caractère vraiment révolutionnaire ». Il y voit « une confusion évidente entre le domaine public et celui du droit privé » et un appel « à la justice distributive »²⁶ qui iraient à l'encontre du récent discours de Pie XII.

Cette dénonciation à mots couverts faisait suite à un long article où l'économiste des HEC s'en prenait aux écrits de Gérard Dion et de Paul-Émile Bolté dans un supplément tiré du *Bulletin des relations industrielles*²⁷. Beaucoup plus mordant, il y accusait ces deux clercs d'emprunter « beaucoup d'idées à la pensée et à la propagande marxiste ». L'attaque ne pouvait être plus directe. Et après avoir longuement dénoncé les idées de la réforme, Angers lançait un appel à l'implantation du « corporatisme ».

Tandis que cette polémique entre intellectuels battait son plein sur la place publique depuis l'été 1949, voilà qu'un autre débat tout aussi passionné se déroulait au sein de l'Église, mais, cette fois, à l'abri du regard public.

IV- La *Lettre pastorale* au cœur du conflit

À la suite de la destitution du père Jean-d'Auteuil Richard de son poste de directeur de la revue *Relations* au moment de l'Affaire silicose à l'été de 1948, les aumôniers progressistes avaient fait des pressions pour que

²⁵ CASSH, Fonds SNAS, AFG180/200-000-001, *Lettre de M^{sr} Leclaire à M^{sr} Antoniutti du 15 mars 1950*, 3 pages. Ce jésuite s'en prenait particulièrement au paragraphe 26 de la brochure de la Commission relatif au partage des profits.

²⁶ François-Albert ANGERS, « Les livres : *La Participation des travailleurs à la vie de l'entreprise...* », *L'Actualité économique*, vol. XXV, no 3, oct.-déc. 1949, p. 550-556.

²⁷ François-Albert ANGERS, « Commentaires. *Réformes de structure de l'entreprise* », *L'Actualité économique*, juill.-sept. 1949, vol. XXV, no 2, p. 323-362.

la hiérarchie ecclésiastique intervienne publiquement en faveur de la liberté d'expression²⁸. C'est à la suite de celles-ci qu'il fut décidé qu'une *Lettre pastorale* sur la situation ouvrière serait rédigée. Au début de l'année 1949, ce mandat fut confié à la Commission sacerdotale.

En pleine grève de l'amiante et sous forte influence de son climat, les membres de la Commission rédigèrent la première version de cette *Lettre*, une version intitulée *La Condition ouvrière*. À l'intérieur de ce document inédit se trouve exprimée très explicitement la pensée de la CSES sur les réformes qui s'imposent alors que le Québec s'industrialise rapidement.

4.1- Première version, *Condition ouvrière*

D'entrée de jeu, ce qui frappe dans cette version de la *Lettre pastorale* rédigée par les membres de la Commission sacerdotale, c'est la conscience que ses rédacteurs ont du grand changement que viennent de vivre les Québécois. Dès les premières pages, on y déclare que « la concentration urbaine et l'industrialisation » a fait « de la classe des travailleurs la portion la plus nombreuse » de la population et que ce phénomène qui a pris une telle proportion « au cours de la dernière décade [...] commande la réflexion ». On souligne également que « la mobilisation intense de la main-d'œuvre industrielle durant les années de guerre [...] a accentué la désertion des campagnes »²⁹.

Et, aussitôt, les auteurs s'attachent à décrire les problèmes que vivent les ouvriers : crise du logement, difficulté de boucler leur budget, impôts trop lourds, coût de la vie disproportionné avec les salaires, manque de formation, etc. Cependant, pour ces humanistes chrétiens, « industrialisation n'est pas déchristianisation » : selon eux, le « milieu ouvrier peut être sanctificateur »³⁰.

Surtout, devant de tels changements et une pareille situation, il faut s'adapter en retrouvant le sens chrétien du travail et en assurant la primauté de l'homme grâce à l'adoption de réformes sociales. À cause de la prise de conscience des travailleurs au cours de la dernière guerre, des changements aux relations de travail sont nécessaires afin que le travail retrouve la place à laquelle il a droit.

²⁸ Cet épisode a déjà été raconté dans Gérard DION, « La petite histoire d'un grand document », *Perspectives sociales*, vol. 25, no 2 (mars-avril 1970), p. 42-47 et par J. COUSINEAU, *L'Église d'ici et le social*, p. 111-113.

²⁹ CASSH, Fonds SNAS, AFG180, 874-000-054, *La Condition ouvrière chrétienne au regard de la doctrine sociale de l'Église*, Saint-Hyacinthe, 23 juin 1949, p. 2 et 4 (dorénavant *La Condition ouvrière*).

³⁰ *Ibid.*, para. 13 et 14, p. 10 et 11.

LA CONDITION OUVRIERE CHRETIENNE

AU REGARD DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE.

Projet présenté à MM.SS. les Archevêques et Evêques

de la province civile de Québec

par

la Commission sacerdotale d'études sociales.

Saint-Hyacinthe ----- 23 juin 1949.

Page titre de la première version de la *Lettre pastorale* intitulée *La Condition ouvrière chrétienne*.

Source : CHSH, Fonds Secrétariat national d'action sociale.

Sur le plan général, une « démocratisation de l'économie » s'impose. À cette fin, le syndicalisme libre doit mener à « une représentation adéquate dans tous les organismes qui règlementent l'activité économique et sociale ». Quant aux législations du travail, elles doivent être modifiées afin de sanctionner efficacement les « congédiements pour activités syndicales » et la

« négociation de mauvaise foi »³¹. Ces lois doivent aussi ne pas prohiber les diverses formules de sécurité syndicale³².

Sur le plan de l'entreprise, les réformes devront viser la participation des travailleurs, et cela « d'abord sur le plan de la vie sociale ». Très explicitement, on y affirme qu'il « est anormal par exemple qu'ils ne jouent pas un rôle actif dans l'organisation de leur sécurité sociale »³³. Les auteurs souscrivaient ainsi à l'un des principaux éléments sur lesquels les négociations de l'amiante ont échoué.

L'autre facette de ce conflit, le problème de l'amiantose, est abordée. Renvoyant directement aux deux articles de Burton LeDoux, les rédacteurs affirment : « De récentes enquêtes ont révélé que l'hygiène industrielle (n.s.), malgré ses progrès appréciables, reste en souffrance dans un certain nombre d'usines de la province. C'est une situation qui ne peut être tolérée plus longtemps »³⁴.

Ainsi, sur toutes les questions de l'heure, les membres de la Commission sacerdotale profitent de l'occasion donnée par cette *Lettre* pour demander les réformes sociales qui s'imposent. À maints endroits, ils réaffirment que la doctrine sociale de l'Église demande aussi la participation des travailleurs à la gestion des entreprises³⁵.

Véritable plaidoyer en faveur d'importantes réformes, ce document suscitera les résistances d'éléments conservateurs du clergé.

4.2- Pressions de clercs conservateurs

Dès sa réception à la fin de juin 1949, certains évêques font connaître leurs désaccords. M^{gr} Whelan, évêque auxiliaire de Montréal, juge que les auteurs se sont laissés « trop influencer par les événements survenus pendant la grève récente ». Il leur reproche aussi « de viser les autorités »³⁶. Également de Montréal, un groupe de clercs conservateurs consulté par M^{gr} Charbonneau s'insurge contre cette *Lettre*. Ils trouvent qu'elle « reflète, de façon évidente, l'atmosphère de la grève d'Asbestos »³⁷, et, pire encore, qu'elle appuie les revendications des mineurs. Ils s'en prennent surtout à la

³¹ *Ibid.*, para. 28 et 29, p. 17.

³² *Ibid.*, para. 53, p. 27. Voir aussi « L'Action de l'État », para. 84-89, p. 42-45.

³³ *Ibid.*, para. 32, p. 18.

³⁴ *Ibid.*, para. 49, p. 25. Voir aussi para. 81, p. 41.

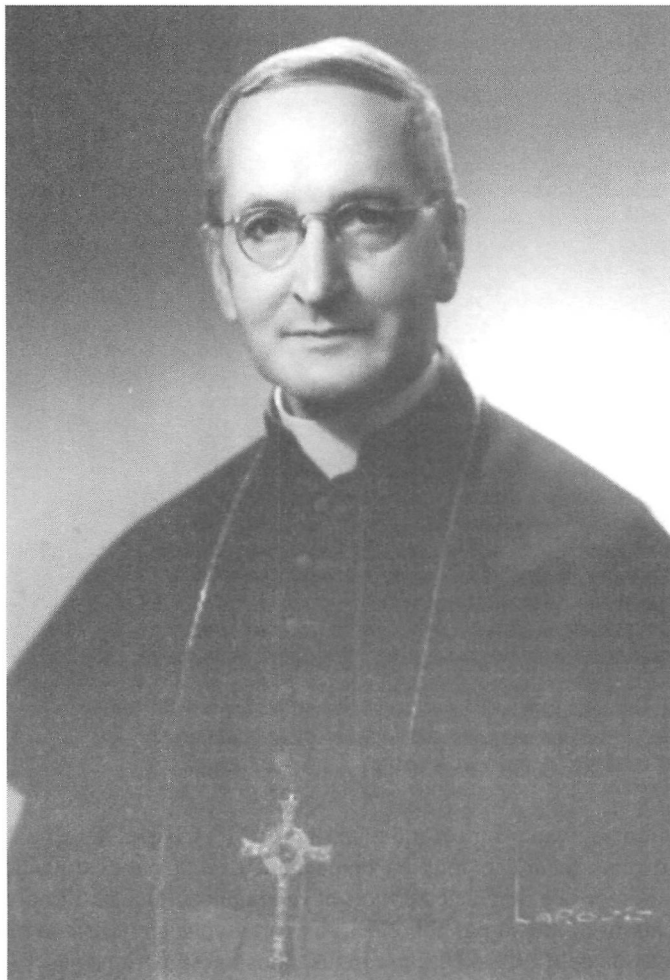
³⁵ *Ibid.*, para. 25, p. 15, para. 30-32, p. 18, para. 50-51, p. 25-26.

³⁶ CASSH, Fonds SNAS, AFG180, 874-00-059, Sans titre, mais contient l'ensemble des remarques sur *La Condition ouvrière*, 17 pages. Le texte de Mgr Whelan se trouve aux pages 1 et 2.

³⁷ *Ibid.*, p. 10 et 11. Les trois signataires sont Mgr Laurent Morin, Mgr Bélanger et Jean-Baptiste Desrosiers.

distinction entre légalité et légitimité ainsi qu'aux paragraphes portant sur la participation à l'entreprise et à ses bénéfices.

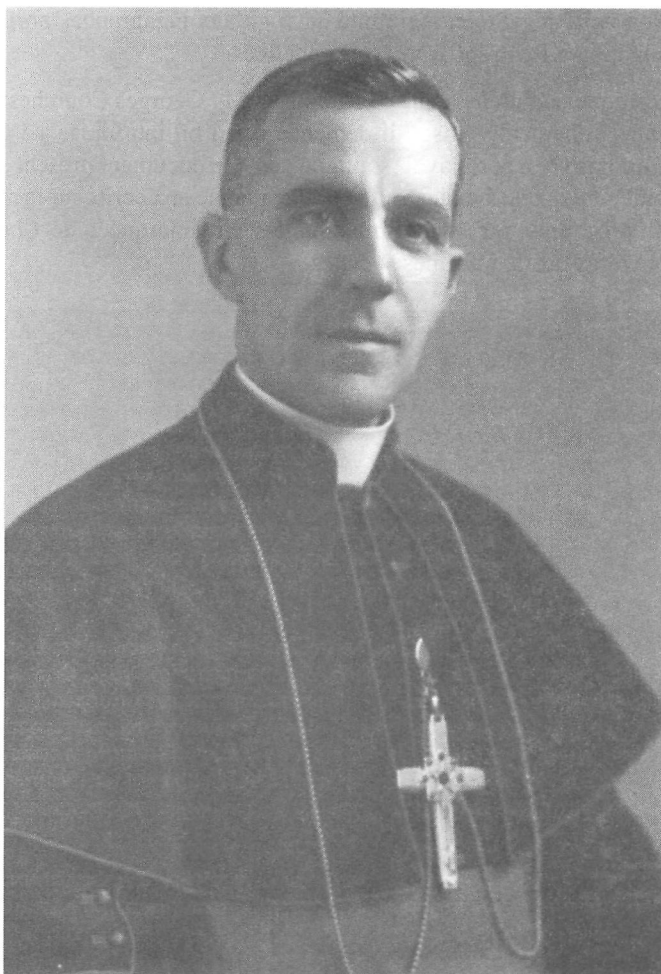
La critique de l'archevêque de Rimouski, M^{gr} Georges Courchesne sera encore plus véhémente puisqu'il demande que l'on introduise « l'organisation corporative », après avoir souligné que « le document présent semble laisser entendre que le syndicat suffit ». Il s'attaque aux écrits sur la réforme de l'entreprise ainsi qu'aux affirmations les plus marquées de *Condition ouvrière* en faveur de réformes sociales.



Mgr Georges Courchesne, archevêque de Rimouski.

Photographe Studio Larose (avant 1946).

Source : Archives de l'Archevêché de Rimouski.



Mgr Charles-Eugène Parent, évêque-auxiliaire de Rimouski.

Photographe Hélène Saucier-Lajoie (avant 1944).

Source : Archives de l'Archevêché de Rimouski.

Le jour suivant, son évêque-auxiliaire, M^{gr} Charles-Eugène Parent, abondait dans le même sens en demandant que la publication de cette *Lettre* soit reportée de plusieurs mois et en annonçant que si d'importantes modifications n'étaient pas apportées aux paragraphes relatifs à la réforme, l'Archevêque de Rimouski et lui_« [nous, nous] ne signerions pas³⁸ ». Cette opposition ferme allait tout compromettre.

³⁸ *Ibid.*, *Lettre de M^{gr} Parent à M^{gr} Douville du 15 juillet 1949*, p. 9.

4.3- Une lettre édulcorée, *Problème ouvrier*

Au moment de la rédaction de *Condition ouvrière*, l'Assemblée des évêques chargea un comité restreint de prendre connaissance de ces remarques et de réviser le projet soumis. Réuni à Neuville les 18 et 19 juillet, le comité décide de demander à la Commission sacerdotale d'apporter d'importantes modifications à sa *Lettre*.

Les membres de la CSES se mettent aussitôt au travail. Durant l'automne de 1949, ils modifieront leur texte dans le sens demandé : à tel point, que le ton en sera complètement changé ; de revendicateur, le document deviendra moralisateur. Dans cette nouvelle version, on insiste sur les « devoirs des ouvriers ». Une large place est faite « au corporatisme »³⁹. Des modifications sont apportées à maints endroits afin d'atténuer les aspects les plus revendicateurs de la *Lettre*⁴⁰.

Lors d'un entretien ultérieur, M^{gr} Leclaire rendit ainsi compte de la ferme opposition de l'archevêque de Rimouski :

M^{gr} Courchesne avait de très grandes qualités, mais au point de vue social, il était resté avec l'idée d'une province rurale. Dans la rédaction de la *Lettre des évêques sur le problème ouvrier*, par exemple, nous avons dû changer notre introduction à cause de lui. Nous essayons de dire qu'il [était possible] de christianiser l'industrie. Il n'y avait pas moyen, il disait : « Vous allez dépeupler nos campagnes »⁴¹.

Derrière les débats entourant la *Lettre pastorale* se profilent donc deux conceptions du Québec, deux conceptions aux antipodes. Les progressistes, partisans de la réforme de l'entreprise, ont pleinement conscience de la rapide industrialisation en cours. Les seconds, clercs conservateurs, souhaitent préserver le Québec rural. Ils se montrent très réfractaires aux réformes sociales et n'en ont que pour le corporatisme. Avec les modifications obtenues dans *Problème ouvrier*, ceux-ci viennent de remporter leur première victoire. Et cette victoire annonce une percée des forces conservatrices à l'intérieur de la hiérarchie épiscopale.

³⁹ Archives CECC, Fonds CSES, 169/74-1-0, *Projet de Lettre sur le problème ouvrier, notes adressées à NN. SS. les Évêques le 19 octobre 1949*, p. 3-4.

⁴⁰ Pour ne citer qu'un exemple, attardons nous à l'épineux problème de l'hygiène industrielle. Alors que *Condition ouvrière* affirmait qu'on ne pouvait le tolérer plus longtemps, *Problème ouvrier* se contentera de dire qu'il faudrait « s'efforcer d'améliorer encore la législation sur l'hygiène industrielle ». Voir *Le Problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église, Lettre pastorale collective de leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques et les Évêques de la province civile de Québec*, Montréal, ISP, nos 433-434, avril-mai 1950, para. 173, p. 62.

⁴¹ CASSH, Fonds SNAS, AFG180, 200-000-012, « Entrevue de Mgr Leclaire par Denise Robillard du 10 avril 1985 », p. 8.

V- Virage à droite de l'Église

Au même moment surviennent d'importantes modifications dans la composition de l'Assemblée des évêques. Au début de janvier 1950, l'archevêque de Montréal, M^{gr} Joseph Charbonneau, doit démissionner de ses fonctions. Au printemps, M^{gr} Paul-Émile Léger le remplace. Fervent adepte de Pie XII, celui-ci deviendra la nouvelle autorité au sein de la hiérarchie, éclipsant ainsi celle de l'archevêque de Québec, M^{gr} Maurice Roy. En 1953, son titre de cardinal confirmera sa primauté de « Prince de l'Église ». Au cours de la même période, plusieurs évêques conservateurs sont nommés : M^{gr} Martin à Nicolet en 1950 ; M^{gr} Parent à Rimouski en 1951 et M^{gr} Cabana à Sherbrooke en 1953.

Dominée par le courant progressiste depuis la Seconde Guerre, la hiérarchie ecclésiale devenait alors majoritairement conservatrice. Cela allait se traduire dans son orientation générale. La Commission sacerdotale perdra alors l'oreille de l'épiscopat.

5.1- M^{gr} Léger intervient

Peu de temps après son arrivée, le nouvel archevêque de Montréal donne des directives très explicites aux groupements d'action catholique de son diocèse. Il insiste sur leur mission surnaturelle, sur la promotion de la charité et sur la prière. À la fin de 1950, il met en garde la LIC contre son nouveau programme de promotion ouvrière. Quelques mois plus tard, il tiendra ces propos significatifs devant les dirigeants jocistes : « Le premier travail, le travail immédiat de la JOC n'est pas une affaire de revendications sociales, mais bien une affaire d'âme, une affaire d'apostolat, de charité rayonnante »⁴².

Très rapidement, l'action catholique ouvrière allait s'en ressentir. Sur le plan national, le très conservateur Comité national d'action catholique mène, à partir de 1952, une activité de centralisation. Après cette transformation, la responsabilité des Oblats comme aumôniers sera même remise en question. Les évêques de la Commission épiscopale d'action catholique tenteront d'obtenir leur remplacement.

Dans leur mémoire, les Oblats défendront leur conception en affirmant que le dernier « quart de siècle » qui a fait surgir « le monde industriel avec ses masses de travailleurs » justifie le renouveau pastoral entrepris dans les deux mouvements d'action catholique ouvrière. Ils souhaitent vivement

⁴² « Son Exc. M^{gr} Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, au Conseil national de la JOC », *L'Action catholique ouvrière*, vol. 1, no 5, mai 1951, p. 123.

ne pas retourner vers une pastorale qui, en milieu rural, a « pris une allure profondément traditionaliste et conservatrice »⁴³.

Encore une fois, il semble que nous sommes en présence de deux conceptions diamétralement opposées de la pastorale. Même s'ils réussissent à conserver leur responsabilité, les Oblats viennent d'être sérieusement contestés par les éléments conservateurs. En 1954, l'action catholique ouvrière sera affaiblie par la disparition de son journal *Front ouvrier*. Et la montée des avocats du corporatisme confirmera l'ascendance des forces conservatrices au sein du clergé.

5.2- Offensive des corporatistes

S'appuyant sur le nouvel enseignement de Pie XII, qui s'oriente toujours davantage vers le corporatisme, les adeptes de ce courant de pensée reprennent l'offensive après une période de discrédit survenue avec la Seconde Guerre.

Tout d'abord, à l'automne de 1949, François-Albert Angers et Marcel Clément soumettent une plate-forme corporatiste au Congrès de l'API⁴⁴. Ensuite, est élaborée pour l'Union catholique des cultivateurs la fameuse « Déclaration de Nicolet »⁴⁵ au printemps de 1951. Ce dernier texte constituera le document de base des tenants du corporatisme.

De son côté, Marcel Clément se fait le nouveau chantre de ce courant de pensée dans *Notre Temps* qui souhaite maintenant devenir un « journal de doctrine ». À l'intérieur des *Relations*, le jésuite Richard Arès se rallie au nouvel enseignement de Pie XII⁴⁶. Et ce sont ces nouveaux penseurs qui auront dorénavant l'oreille de l'épiscopat.

5.3- Condamnation de la réforme

L'offensive finale contre les tenants de la réforme de l'entreprise sera menée par ces mêmes forces. Tout d'abord, Marcel Clément s'en prend à la centrale syndicale catholique. À la suite de l'intervention de cette dernière

⁴³ Archives Deschâtelets, o.m.i., JE321.C69R17, *Lettre de J.-L. Dion à A. Sanschagrin du 20 oct. 1954*, accompagnée du Mémoire intitulé : *Sur la poursuite de l'œuvre pastorale accomplie à date par les Oblats dans l'ACO*, p. 2. Pour plus de détails, voir notre chapitre 12.

⁴⁴ UQAM, SAGD, Fonds CDE-API, 43P, 205a/5, *Déclaration conjointe de MM. F.-A. Angers et M. Clément à l'occasion du Congrès de l'API*, 1 page. Pour l'opposition entre patrons catholiques, voir notre chapitre 11.

⁴⁵ Richard ARÈS, Marcel CLÉMENT, ... (1951) *Vers la corporation agricole*, Sherbrooke, L'École Noé Ponton, 172 pages.

⁴⁶ Pour les détails, voir notre chapitre 12.

lors de la campagne électorale de l'été 1952, il condamne cette initiative en affirmant qu'elle est contraire à la doctrine sociale de l'Église.

NOTRE TEMPS
25 avril 1953

Les salariés comme tels n'ont pas un droit sur le profit

A nouvelle lettre de R. P. BIGO, du 4 Avril 1953, pose cette fois dans toute son ampleur le problème du droit des salariés à percevoir une partie de ce que le R. P. BIGO appelle la "plus-value" ou le "profit".

Il nous rappelle les bénéfices. Nous ne la regrettons pas. Nous admettons volontiers de détail et de la précision rigoureuse avec laquelle il formule ses conclusions relatives à la forme du débat non moins qu'à son fond. Nous les examinerons successivement.

— I —

La forme du débat

Il convient d'abord de dissiper quelques équivoques.

a) Le Père BIGO écrit : "Je remercie M. Marcel Clément d'avoir soulevé une question «d'ail-

leurs, de soit, à rien d'autre sinon à rendre exactement ce qu'il avait reçu, en son équivalent." (Sum. Théol. II, II, qu. 62, art. 1 à 6).

La Justice distributive, au contraire, ordonne une chose à une personne privée en tant que le bien de tous est de s'acquiescer des services, les, l'égalité de la justice se s'attache pas comme dans les échanges, où ce qui est donné à une personne est uniquement donné à raison de la chose qu'on en a reçu selon une proportion qu'Ar-

par Marcel CLEMENT

Idée appelée arithmétique. Dans la justice distributive au contraire, Aristote indique que le milieu est pris suivant une proportion géométrique. La justice distributive s'applique quand il s'agit de répartir entre différentes personnes un bien commun. (II - II, qu. 61, art. 3).

Ces notions rappelés, considérons la lettre de Père BIGO. Il écrit :

"Première partie. En toute hypothèse et avant toute autre considération, l'homme qui travaille doit recevoir le minimum vital c'est à dire la possibilité de se refaire humainement et de se continuer dans ses enfants. L'Eglise rappelle ce principe premier, vous savez avec quelle force.

"Mais la justice commutative est-elle satisfaite par là? Non. C'est le point qui me sépare de M. Marcel Clément. C'est le point qui n'a pas aperçu.

"Une fois que le minimum vital a été payé, les travailleurs (...) ont encore un droit à faire valoir. La production capitaliste fait en effet apparaître une fois payé le minimum vital, et une fois le capital remboursé par les amortissements et provisions appropriées, un supplément de valeur (...) — que j'ai appelé la "plus-value".

"A qui revient ce supplément de valeur? Sur ce surplus, les hommes qui travaillent et les hommes qui exploitent, une fois que les uns ont reçu le minimum vital et que les autres ont recouvré leur capital, se trouvent avoir le surplus et les autres des droits égaux, sur la "plus-value" produite ensemble.

Appliquons les définitions que nous avons rappelées. En justice commutative, tout homme est tenu de rendre ce qu'il a reçu, ou son équivalent. Lorsque le travailleur, par un contrat de louage de services

Nouvelle lettre du R. P. Bigo, S. J.

L'ACTION POPULAIRE
15, rue Marchéon,
Nantes (Seine).

Venez le 4 Avril 1953
Monsieur le Directeur
de "NOTRE TEMPS"
418, rue St-François-Xavier

premier, vous savez avec quelle force.

Mais la justice commutative est-elle satisfaite par là? Non. C'est le point qui me sépare de M. Marcel Clément. C'est le point qui n'a pas aperçu.

taliste (et une partie au moins de ces surplus est faite, en fait, sous le régime capitaliste, distribuée sous cette forme aux salariés, grâce aux diverses hausses de salaire réel — ou bien, sous la forme d'une part-

En-têtes des derniers articles de la polémique Clément-Bigo parus dans *Notre Temps* du 25 avril 1953, p. 6.

Source : DAUL, Fonds G. Dion, P117, E3, 2.40 (E/06160).

Après une nouvelle intervention de Pie XII, il en profite pour attaquer les idées de la réforme de l'entreprise. Survient par la suite dans *Notre Temps* la polémique avec le porte-parole de *L'Action populaire* de Paris, le père Bigo⁴⁷. C'est également à ce moment-là que Marcel Clément choisit d'intervenir dans la grève de Louiseville. Il condamne l'idée de grève générale lancée par la CTCC pour soutenir ces grévistes aux prises avec une dure répression.

Appuyé par une coalition formée de patrons et de sociologues conservateurs, le nouvel évêque de Nicolet, M^{gr} Albertus Martin, intercède à Rome à la fin d'avril 1953 afin de tenter de limiter l'action de la centrale catholique et d'obtenir une condamnation définitive de la réforme de l'entreprise. En juillet, arrive la réponse de Rome, qui donne raison sur toute la ligne à ces tenants du corporatisme⁴⁸.

Conclusion

Ainsi s'achevait la lutte idéologique autour de la réforme de l'entreprise. Tout au long de la décennie 1950, les forces conservatrices garderont leur ascendant dans l'Église.

⁴⁷ Pour les détails, voir notre chapitre 13.

⁴⁸ CASSH, Fonds SNAS, AFG180, 543-000-010, *Lettre de M^{gr} Martin à M^{gr} Leclaire du 15 juillet 1953*.



Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet, successeur de Mgr Lafortune
décédé le 8 novembre 1950.

Source : Archives du Séminaire de Nicolet, F085/P608.

Mises en minorité, les forces progressistes devront poursuivre seules la bataille contre le régime Duplessis. À cette occasion, plusieurs laïcs catholiques prendront leurs distances de la hiérarchie épiscopale. Ils abandonneront même la doctrine sociale de l'Église, désormais associée à corporatisme et conservatisme. Ils préféreront alors se tourner vers le projet social-démocrate.

À première vue, les éléments conservateurs ont peut-être remporté la bataille. Mais il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus. Car, en associant corporatisme et conservatisme à la doctrine sociale, ils ont amené son discrédit. Peu de temps après, la Révolution tranquille viendra mettre un terme à la domination des éléments conservateurs du clergé. À nouveau, les forces progressistes pourront se manifester, mais une importante désaffection à l'endroit de l'Église aura lieu dans tout le Québec.

Malgré cet échec des tenants de la réforme, il faut reconnaître leur tentative de s'adapter à l'industrialisation rapide en proposant d'importantes réformes aux lois du travail. En ce sens, ils furent des précurseurs de la Révolution tranquille. Dans un contexte difficile, ils ont tenté de faire advenir la modernisation du Québec.